

N° 1975-2011/APS/DEPS/SUAT

Date du : 21/10/2011

Rapport
à
l'assemblée de la province Sud

OBJET : approbation de la modification du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa

PJ : un projet de délibération

Suite au jugement du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie en date du 24 mars 2011 et à la demande de la ville de Nouméa, l'assemblée de la province Sud a mis le plan d'urbanisme directeur (PUD) de cette commune en modification par la délibération n° 37-2011/APS du 9 novembre 2011.

Cette modification porte sur un changement de zonage d'une partie des terrains endigués à l'Anse Uaré, afin de permettre la réalisation d'un centre commercial sur la totalité des parcelles exondées. En effet, l'arrêté n°17-2009/PS du 28 janvier 2009 autorise l'occupation desdites parcelles avec constitution de droits réels au profit de la société Forest Invest SARL.

La procédure de modification a donc pu être engagée, dans la mesure où, non seulement, le changement de zonage reste ponctuel et n'impacte en rien l'économie générale du PUD, mais aussi puisque cette procédure peut être engagée à tout moment sur un PUD approuvé, y compris en parallèle de la révision en cours.

Ainsi, en l'absence d'enjeux environnementaux et de milieux naturels sensibles sur ces terrains, le zonage ND (zone naturelle protégée interdisant toute construction) impactant une partie des parcelles endiguées, est modifié en UI (zone artisanale et industrielle) en continuité du zonage du reste des parcelles concernées, afin de permettre la réalisation du centre commercial.

Conformément à la réglementation en vigueur, la modification du plan d'urbanisme directeur a été mise en enquête publique du 10 novembre au 24 novembre 2011 par arrêté n° 3081-2011/ARR/DEPS du 10 novembre 2011. Monsieur Emmanuel BLAYAC, nommé commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête publique, a remis son rapport et ses conclusions le 28 novembre 2011. L'avis rendu est favorable au regard du déroulement de l'enquête et des remarques émises.

Il appartient désormais à l'assemblée de la province Sud d'approuver la modification du plan d'urbanisme directeur de Nouméa, portant sur le changement de zonage d'une partie des terrains de l'Anse Uaré.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.